



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 18 décembre 2023 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 20 h 02.

RÉS.40.12.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

RÉS.41.12.23

RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2023 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le maire procède à la lecture du Règlement numéro 329-2023 visant l'adoption du Budget municipal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de Règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 329-2023 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT N° 329-2023 concernant le BUDGET MUNICIPAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 329-2023** soit et est inscrit dans **le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.42.12.23

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Le maire procède à la lecture du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville de Cap-Chat et y donne les explications requises.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE le PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026**, pour un montant total de **7 947 052 \$**.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question. Aucun citoyen assiste à l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 16 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

**MARCEL SOUCY
MAIRE**

**YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**